

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté est un dispositif de l'Education Nationale composé de psychologue, d'enseignants spécialisés option E et G (rééducateurs).

**C'est un service public gratuit qui peut être sollicité par les enseignants, les parents et les enfants.**

Intervenant au sein des écoles sur le temps scolaire, il constitue un outil de proximité dans la lutte contre la difficulté scolaire. Il travaille dans un esprit pluridisciplinaire et bienveillant à l'égard de tous, enfants, familles et enseignants.

Il est aussi un relais entre l'école et les dispositifs d'aide et de soins extérieurs.

*Les membres du RASED appliquent le code de déontologie de leur profession qui comprend le respect du secret professionnel.*

*Ils garantissent la confidentialité des entretiens. Leur travail s'inscrit dans le refus de tout jugement de valeur.*

#### **Pour mieux se comprendre :**

**CAMSP** : Centre d'Action Médico-Social Précoce

**CMPP** : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

**CMP** : Centre Médico Psychologique

**IME** : Institut Médico-Educatif

**MDPH** : Maison Départementale des personnes handicapées

**PMI** : Protection Maternelle et Infantile


**EGPA** : Enseignement Général et Professionnel Adapté

**SESSAD** : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

**ULIS** école (anciennement CLIS) : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire

#### **Permanences :**

**Lundi de 12h à 13h30  
au bureau du RASED**

 03.80.95.30.93  
(avec répondeur)

#### Psychologue scolaire :

**Olga JACQUES**

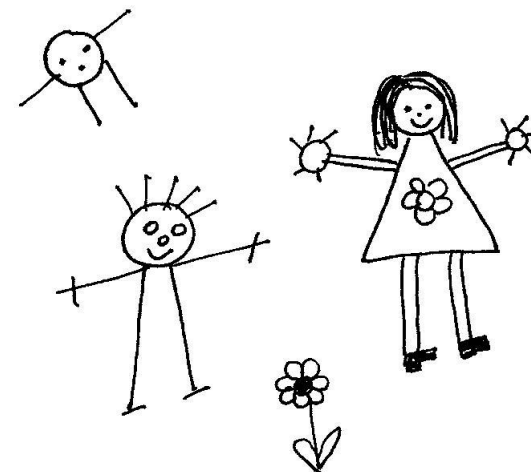
#### Maîtres E :


**Béatrice BORDIER  
Anne PETITE**

Is sur Tille  
maternelle et élémentaire –  
RPI Gemeaux/Spoy/Pichanges –  
Marcilly sur Tille  
maternelle et élémentaire –  
Pôle scolaire Lamargelle –  
Saulx le Duc –  
Til Chatel  
maternelle et élémentaire –

2016 - 2017

**RASED  
d'  
IS SUR TILLE**  
Réseau d'Aides Spécialisées  
aux Elèves en Difficulté



**RASED**  
3 Rue Anatole France  
21120 IS SUR TILLE  
 03.80.95.30.93 (répondeur)  
Ou [rased.is-sur-tille@ac-dijon.fr](mailto:rased.is-sur-tille@ac-dijon.fr)

## Le psychologue scolaire

« Parmi ses nombreuses missions, le psychologue de l'E.N. intervient dans la réalisation de bilans visant à évaluer le développement mais également les potentialités de l'enfant dans ses composantes sociales, affectives et intellectuelles. »

Le psychologue agit en direction de tous les acteurs de l'école :

- les enfants : entretiens, observations, examens psychologiques, ....
- les enseignants : entretiens, écoute des demandes, suggestions, réflexions communes sur l'enfant ou son orientation,
- les familles : entretiens, conseils pour un suivi extérieur, aide sur le choix d'orientation scolaire de l'enfant,...

Le psychologue fait aussi le lien entre l'école et les partenaires extérieurs qui prennent en charge le suivi de l'élève.

L'accord parental est obligatoire.

## Le maître G

(poste inexistant)

Enseignant spécialisé chargé des aides à dominante rééducative (ou rééducateur)

Le maître G permet à l'**enfant** de devenir élève, d'entrer dans l'apprentissage, de s'adapter au monde scolaire (à ses exigences), d'établir des relations avec ses pairs ou les adultes.

## Le maître E

Enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique

« Les interventions du maître E ont pour objectif d'améliorer la capacité de l'élève à dépasser les difficultés qu'il éprouve dans les apprentissages, à maîtriser les méthodes et techniques de travail et à prendre conscience de ses progrès par l'expérience de la réussite. »

Le maître E agit directement sur les apprentissages en utilisant une pédagogie et des médiations appropriées aux difficultés rencontrées. Ce travail ne saurait se confondre avec l'aide personnalisée ou le soutien effectué par le maître de la classe dans le cadre de la pédagogie différenciée.

Le maître E propose une aide spécialisée à des petits groupes d'élèves ayant une difficulté commune. Il peut travailler en co-intervention dans les classes sur la base d'un projet commun d'aide avec l'enseignant de la classe.

L'information aux parents par l'enseignant d'une aide E proposée est importante et nécessaire.

## Qui peut faire appel au RASED ?

- L'enfant qui se sent en difficulté
- Les parents
- L'enseignant
- Les partenaires extérieurs (orthophoniste, assistante sociale, CAMSP, CMPP...)

## Comment ?

Par l'intermédiaire de l'enseignant de la classe ou directement auprès des membres du RASED.

## Pourquoi ?

Parce qu'il est constaté une difficulté, à un moment donné, concernant la scolarité de l'enfant.

## Quand ?

A tout moment de l'année.

*Pour que le projet d'aide se réalise dans de bonnes conditions, quelle que soit l'origine de la demande, il est indispensable que l'ensemble des partenaires travaille en collaboration : enfants, parents, enseignants, directeurs, personnels du réseau, assistantes sociales,...*